



AVIS A. 1271

Avis du CPS concernant l'appel à propositions CWALityDE 2015-3

Adopté par le Bureau du CESW le 25 février 2016

2015/A.1271

En date du 13 janvier 2016, M.J-C.MARCOURT, Ministre de l'Economie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, a sollicité l'avis du Conseil de la Politique scientifique sur les projets présentés dans le cadre du 3^{ème} appel à propositions lancé en 2015 pour le programme CWALity DE.

Le 19 février 2016, M. Alain Gillin, directeur à la DGO6 Recherche, est venu présenter le dossier devant l'assemblée générale du CPS.

Présentation du dossier

Le programme CWALity DE, Collaboration in Wallonia ability pour un développement expérimental, vise à soutenir le développement et la validation de produits, procédés, design industriel ou services nouveaux destinés à être valorisés économiquement à court terme par les entreprises. Le promoteur du projet doit être une entreprise travaillant en collaboration avec un centre de recherche agréé.

Lors du 3^{ème} appel à propositions, 8 dossiers ont été présentés. Ils ont été évalués par la DGO6 en novembre 2015 : cinq d'entre eux ont été retenus, deux ont été écartés et un n'était pas éligible. Ils ont été présentés au cabinet du Ministre Marcourt en décembre 2015 qui a entériné ces évaluations.

Il convient de signaler que la procédure de sélection, telle que prévue dans l'appel CWALity 2015, n'a pas été respectée car les dossiers devaient être évalués par un jury d'experts indépendants. De plus, selon l'arrêté du Gouvernement du 18 septembre 2008 pris en application du décret sur la recherche, l'article 48 prévoit en son 5° que le jury comprenne au moins un représentant du ministre de la Recherche, un représentant du ministre de l'Économie, quatre représentants du Conseil de la politique scientifique et un représentant de l'administration.

La procédure de sélection des dossiers appliquée lors de l'appel CWALity 2015 n'est donc pas conforme.

Avis du CPS

Le Conseil déplore que la procédure d'évaluation prévue par l'arrêté du Gouvernement wallon relatif au soutien de la recherche, du développement et de l'innovation en Wallonie n'ait pas été respectée et insiste pour qu'elle le soit lors des prochains appels à propositions.

Le CPS se contentera donc de prendre acte des évaluations de la DGO6 concernant sur les projets soumis dans le cadre de cet appel à propositions.